

VILLE d'ESBLY  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS  
Arrondissement de Torcy  
77450

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 25/04-2024

-oOo-

## SÉANCE DU MERCREDI 03 AVRIL 2024

DATE DE CONVOCATION : 26 MARS 2024

DATE D’AFFICHAGE : 26 MARS 2024

-oOo-

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DES TRANSPORTS  
SCOLAIRES DES COLLÉGIENS ESBLYGEOIS**

Rapporteuse : Madame Clotilde TEMPLIER

L’an deux mille vingt-quatre, le mercredi 03 avril, le Conseil municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie d’Esbly à 19h30 en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d’Esbly.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29**

**NOMBRE DE PRÉSENTS : 24**

**NOMBRE DE VOTANTS : 26**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Ghislain DELVAUX, Mme Alexandra HUMBERT, M. David CHARPENTIER, Mme Valérie LEPOIVRE BACQUET, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, M. Daniel LAGORCE, Mme Véronique GERMANN, Mme Corinne CESARIN (arrivée à 19h40), M. Jean-Luc GARNIER, Mme Karine NOWICKI, M. Francesco PITARI, M. Brice COUSIN, Mme Pandora CHARANSOL, M. Jean-Jacques RÉGNIER, Mme Thérèse ROCHE, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique PIAT, M. Antoine BOHAN, M. Jean-Pierre HAMEL, M. Jean-Luc DUPIEUX et Mme Marie Gladine BETON.

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

- |                          |   |                   |
|--------------------------|---|-------------------|
| - Mme Cécile DESAINTPAUL | à | M. Fabien REYNARD |
| - M. Michel GAMBOTTI     | à | M. Antoine BOHAN  |

**ABSENTS** : M. Slimane ZAOUI, Mme Estelle LAROYE et M. Julien GENTY.

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur David CHARPENTIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l’article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

Depuis la rentrée scolaire 2014-2015, dans le cadre du transport scolaire, la commune d'Esbly subventionne à hauteur de 30% la carte imagine'R.

Cette subvention est octroyée aux familles des collégiens Esblygeois scolarisés au collège Louis Braille d'Esbly.

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n°64/10-2013 du 10 octobre 2013 portant sur la participation financière de la commune aux frais des transports scolaires ;

**VU** la décision du Maire n° 2023-34 en date du 26 mai 2023 qui réaffirme la volonté de participer financièrement aux frais des transports scolaires des collégiens Esblygeois du collège Louis Braille ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du transport scolaire, Île-de-France mobilités décide du tarif régional de la carte imagine'R ;

**CONSIDÉRANT** que le Département de Seine-et-Marne octroie chaque année une subvention au bénéfice des familles qui souscrivent le titre de transport auprès de l'agence imagine'R ;

**Après avoir entendu cet exposé, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

- **DE FIXER** la prise en charge à hauteur de 30% du montant de la carte imagine'R, après déduction du financement du département.
- **D'ALLOUER** cette participation aux collégiens Esblygeois qui fréquentent le collège Louis Braille situé 27 rue Louis Braille à Esbly.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou un adjoint délégué, à signer tout document afin de permettre la mise en application de ces demandes de participation jusqu'à abrogation ou modification de la présente décision.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Le Secrétaire de séance,**

David CHARPENTIER,



**Le Maire,**

Ghislain DELVAUX.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :*

*de sa réception en Sous-Préfecture le : - 9 AVR. 2024*

*de sa publication et/ou affichage le : - 9 AVR. 2024*